

L'an deux mil vingt, le huit du mois de septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de Conseil à la Mairie de DAMPIERRE-SOUS-BROU, sous la présidence de Mme VAMBRE Adeline, 1ère Adjointe au Maire, M. le Maire étant indisponible, dûment convoqués le 08/09/ 2020.

Date de convocation du conseil municipal : 01 septembre 2020

Présents : M. BELFORT Jean-Claude, M. BRAULT André, M. BRUNEAU Jérôme, Mme DELORME Sylvie, Mme GISKA Céline, M. LEVERD Tony, M. SAILLARD Jean-Pierre, Mme SERREAU Hélène, Mme TOURY Béatrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. GAUDICHAU Alain a donné pouvoir à M. LEVERD Tony.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Secrétaire de séance : Mme DELORME Sylvie.

-Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Acquisition projecteur

Le Conseil Municipal,

Après l'étude approfondie des offres reçues pour la fourniture d'un projecteur,

Après en avoir délibéré, 10 voix pour et 1 abstention,

-Retient la proposition de la Société Info Maintenance, 11 Ter Rue Saint Séverin-Parc Saint Séverin 28220 Cloyes sur le Loir. Pour un montant de 479,00 € H.T. pour le matériel et de 89,00 € H.T. pour mise en service (7 voix pour)

-Autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

Projet règlement cimetièrè

La commission cimetièrè sera réunira prochainement pour élaborer un règlement qui sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Commissions Thématiques permanentes à la C d C du Grand Châteaudun-Représentants

- **commission développements :**

Alain GAUDICHAU - Jean-Pierre SAILLARD

- **commission territoire et ruralité :**

Alain GAUDICHAU - Tony LEVERD

- **commission population :**

Céline GISKA - Jean-Claude BELFORT

- **commission moyens et ressources :**

Jean-Pierre SAILLARD - André BRAULT

Assainissement collectif-Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019

Le Conseil Municipal est informé qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de

l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuve.

Informations et Questions diverses

-Membres de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) représentant la commune : titulaire : Alain GAUDICHAU - suppléante : Adeline VAMBRE.

-Membres désignés au S.M.A.R. Loir 28 (Syndicat Mixte d'Aménagement Rural) :

Titulaire : Jean-Claude BELFORT - Jean-Pierre SAILLARD devient suppléant.

-Membres désignés au S.M.O. (Syndicat Mixte de l'Ozanne) (compétences eau et assainissement collectif)

2 titulaires : Tony LEVERD et Alain GAUDICHAU.

-Dossier d'une demande de forage de M. Alain AUGUSTE, agriculteur à Villemaigre, acceptée par les services préfectoraux, déposé en mairie pour consultation et affichage de l'arrêté.

-Rentrée scolaire sept 2020 : 123 élèves au pôle scolaire des Sorbiers à Unverre.

Séance levée à 23H.

Prochaine réunion le 13 Octobre 2020 à 20H.